

CONSEIL MUNICIPAL

***Procès-verbal de la séance du 25 mai 2020
A 19h00***

Présents : Jean-Claude DUCLAUX, Sylvie PEYSSON, Christophe OLLAT, Armelle MOTSCH, Marc BESSET, Pauline OLLAT, Michel SANJUAN, Anne-lise NELY, Raphaël ROUMEAS, Elodie NODON, Jean-Pierre SAPET, Carole BURAI, Pascal ROUX, Régine DRAGON, Philippe MALOSSANE, Isabelle GILLES, Patrick MENETRIEUX, Florence MALOSSANE, Aurélie BICHON LARROQUE, Patrice PARTULA, Laure PEUILLOT, Didier CORRIGNAN, Perrine URBAIN.

Absents :

Secrétaire de séance : Pauline OLLAT

DELIBERATIONS

D2020-02-01 : INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame Aurélie BICHON LARROQUE, Maire, donne les résultats constatés au procès-verbal des élections qui se sont déroulées le dimanche 15 mars 2020

La liste conduite par Monsieur Jean-Claude DUCLAUX – tête de liste «Ensemble soyons DYNAMIQUES» - a recueilli 495 suffrages et a obtenu 18 sièges.

Sont élus:

- Jean-Claude DUCLAUX, Sylvie PEYSSON, Christophe OLLAT, Armelle MOTSCH, Marc BESSET, Pauline OLLAT, Michel SANJUAN, Anne-lise NELY, Raphaël ROUMEAS, Elodie NODON, Jean-Pierre SAPET, Carole BURAI, Pascal ROUX, Régine DRAGON, Philippe MALOSSANE, Isabelle GILLES, Patrick MENETRIEUX, Florence MALOSSANE

La liste conduite par Aurélie BICHON LARROQUE – tête de liste «ALIXAN 2020 – Engageons-nous pour demain» - a recueilli 474 suffrages soit 5 sièges.

Sont élus:

- Aurélie BICHON LARROQUE, Patrice PARTULA, Laure PEUILLOT, Didier CORRIGNAN, Perrine URBAIN.

Madame Aurélie BICHON LARROQUE, Maire, déclare le Conseil Municipal installé, tel qu'il a été constitué lors des élections du 15 mars 2020

Conformément à l'article L 2122-8 du code général des collectivités territoriales, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal.

Par conséquent, Madame Aurélie BICHON LARROQUE prend la parole, remercie les membres de son équipe et présente la situation financière de commune qu'elle estime saine. Cette dernière s'inquiète de la continuité de certains dossiers qui pourraient être abandonnés par la nouvelle équipe tels que maison médicale en cours de construction, la déviation de la RD 538, le recalibrage des ruisseaux passant sous les boulevards Quiot/Margat.

Enfin Madame BICHON LARROQUE rappelle qu'elle a intenté un recours contre le 1^{er} tour des élections auprès du Tribunal Administratif de Grenoble qui ne sera pas traité avant le mois de septembre 2020 et souligne certaines irrégularités commises par son successeur durant la campagne électorale. Elle cède ensuite la présidence du Conseil Municipal au doyen de l'assemblée, à savoir Monsieur Jean-Pierre SAPET, en vue de procéder à l'élection du Maire.

Monsieur Jean-Pierre SAPET prend la présidence de la séance ainsi que la parole.

Monsieur Jean-Pierre SAPET propose de désigner Madame Pauline OLLAT benjamine du Conseil Municipal comme secrétaire.

Madame Pauline OLLAT est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Il est procédé à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal.

Monsieur Jean-Pierre SAPET dénombre 23 conseillers régulièrement présents et constate que le quorum posé par l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales est atteint.

Madame Aurélie BICHON LARROQUE a alors prononcé son discours (dont les termes ne pourront pas être retranscrits ici, cette dernière ne nous ayant pas fourni son discours)

D2020-02-02 : ELECTION DU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 23

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 4

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

- M. Jean-Claude DUCLAUX, 18 voix (dix-huit voix)

- Mme Aurélie BICHON LARROQUE, 1 voix (une voix)

- M. Jean-Claude DUCLAUX, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire et a été immédiatement installé

D2020-02-03 : CREATION DES POSTES D'ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Après avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal

- Décide la création de 6 postes d'adjoints.

D2020-02-04 : ELECTION DES ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 23

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 5

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 18

Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

- Liste «Ensemble soyons DYNAMIQUES», 18 voix (dix-huit voix)

- La liste «Ensemble soyons DYNAMIQUES» ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire : Monsieur Christophe OLLAT Madame Sylvie PEYSSON, Armelle MOTSCH, Marc BESSET, Pauline OLLAT, Michel SANJUAN

Monsieur Jean-Claude DUCLAUX, Maire d'Alixan prend la parole et souhaite remercier les personnes qui lui ont fait confiance. Il précise être entouré d'une équipe dotée de grandes compétences, d'une capacité de travail conséquente et avec une immense envie de se mettre au service des alixanaises et alixanais.

« Alixan est fort de bonne volonté, de personnes qui ont envie de s'engager, l'exemple du nombre important d'associations riches de leurs bénévoles. Ils auront tout mon soutien dans leurs projets. Je conduirai ce conseil municipal sans esprit partisan, je vous accueille, Mesdames, Messieurs les élus de l'opposition avec bienveillance, je suis persuadé qu'ensemble nous serons positifs, constructifs et dynamiques. Pour moi le passé est derrière et je regarde devant moi pour qu'Alixan demain soit mieux qu'aujourd'hui. Je me mets de suite au service de tous les alixanais.

Bien sûr, nous nous mettons en place avec un problème international, le Covid 19 qui sera encore là probablement jusqu'à la fin de l'année, voire plus. Je ne vais pas oublier de rendre hommage à toutes les personnes qui ont œuvré pour combattre le Covid 19 que ce soit le personnel soignant à tous les niveaux, les personnes qui ont confectionné des masques, ceux qui ont fourni les matières ainsi que les personnes participant au mieux pour ouvrir leurs établissements en respectant les gestes barrières.

J'aurais aimé être associé aux décisions prise par Madame le Maire voire en concertation pendant ce temps difficile depuis le 16 mars.

Je ne peux pas laisser dire certaine chose, nous n'abandonnons pas la maison médicale comme il a pu être dit au contraire dès demain nous nous mettons sur le dossier. Ce n'est pas parce que nous n'avons pas retenu le dossier de l'aménagement des boulevards Quiot et Margat que nous ne traiterons pas le dossier de l'eau, bien au contraire ce dossier est très important.

Il y aura un impact sur les finances locales, de l'Etat, sur nos projets mais nous mettrons notre énergie pour mettre en place une nouvelle dynamique au service des alixanais. Des efforts de gestion devront être faits. Dès que possible je prévois un audit financier qui nous permettra d'avoir une vision extérieure des finances de la commune.

Pendant ce mandat, transformer notre cœur de village par un nouvel espace pour l'enfance, la jeunesse, les seniors, nos commerces, de l'habitat, pour les projets les plus importants qui nous tiennent à cœur, mais il a bien d'autres missions à réaliser.

Je vous remercie de votre écoute, très belle soirée, à très bientôt. J'aime Alixan, vive Alixan ».

Fin de la séance à 19h45

A Alixan le 02 juin 2020
La secrétaire,

Pauline OLLAT



